



COMITE DE DIRECTION

Bureau Exécutif

PROCÈS-VERBAL n°01

Réunion du : Lundi 1^{er} juillet 2019

Présidence : M. Eric BORGHINI

Présents : Mme Véronique LAINÉ, MM. Roger ANTONELLI, Vincent CASERTA, Noël MANNINO, Mathieu SAVY, M. Paul AUDAN.

MODALITÉS DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F, les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'appel à la Fédération Française de Football.

Le Président a décidé de convoquer un Comité de Direction « dématérialisé », par courrier électronique, adressé à l'ensemble des membres.

1. DISPOSITION FINANCIERES

Le Bureau Exécutif valide les dispositions financières 2019/2020 en annexe du présent Procès-Verbal (Annexe 1).

2. LABELLISATION

Le Bureau Exécutif valide l'ensemble des propositions d'attribution de label proposées par la Commission Régionale de labellisation selon Procès-Verbal n° 2 du 25 juin 2019 (Annexe 2).

3. CORRESPONDANCES DISTRICTS

Le DISTRICT DE PROVENCE informe la LIGUE que son Comité de Direction a émis un avis favorable à l'homologation du groupement Féminin conclu, conformément aux dispositions de l'article 39 ter des Règlements Généraux de la F.F.F., pour une durée de quatre saisons à compter du 1er juillet 2019, entre les clubs de l'A.S. GRANS et de l'U.S. MIRAMAS pour les catégories suivantes : U6 F à U18 F, et Séniors F.

Le Bureau Exécutif, pris connaissance de l'ensemble des pièces exigées pour l'homologation de ce groupement, émet un avis favorable.

Le DISTRICT DES ALPES soumet en date du 28 juin 2019 les pièces du dossier de renouvellement du groupement Jeunes Aiglun Le Brusquet (GJAB).

Le Bureau Exécutif, pris connaissance de l'ensemble des pièces, émet un avis favorable.

Noël MANNINO
Secrétaire Général

ANNEXE 1 : DISPOSITIONS FINANCIERES 2019/2020

	<u>€uros</u>
I - FRAIS DE CHANGEMENT DE CLUBS	
. Joueurs/Joueuses : Vétérans, Séniors, Séniors Féminines, U20 (F), U19 (F), U18 (F)	80,00
. Joueurs/Joueuses : U6 (F) à U17 (F)	Gratuit
. CONDITIONS PARTICULIERES :	
- U20 quittant un Club en NON ACTIVITE SENIOR	Gratuit
- Reprise d'activité en catégorie U18 ou supérieure	15,00
- Joueur quittant un club en non activité dans la catégorie d'âge et la catégorie immédiatement supérieure	15,00
II - FRAIS DE DOSSIERS	
. Réserves, réclamation, demande d'évocation (compétitions régionales)	40,00
. Ouverture de Dossier par la C.R. Discipline – Minimum	20,00
. Frais de dossier devant la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire	100,00
. Opposition à Changement de Club	25,00
. Recours pour refus abusif de délivrance de l'Accord du club quitté dématérialisé	10,00
. Copie de Dossier et Envoi	30,00
. Permis de Conduire : Educateur manquant par Match	40,00
. Ouverture d'un dossier de Double surclassement	20,00
. Frais d'envoi de formulaire de demande de licences supplémentaires (par tranche de 50 D.L)	10,00
III – AMENDES	
. Défaut de transmission du changement de nom ou de siège social	20,00
. Défaut de déclaration de la non-activité	100,00
. Inscription sur la feuille de match d'une personne non licenciée	150,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeant sur le banc de touche	20,00
. Défaut du nombre minimum de dirigeant sur le banc de touche (en situation de récidive)	50,00
. Club sanctionné de la perte du match par pénalité à la suite de réserves, réclamations et/ou d'évocations lors des deux dernières rencontres de compétitions officielles	200,00
. Demande d'autorisation d'organisation d'un match ou tournoi amical hors délais	60,00
. 1 ^{er} avertissement (compétitions régionales)	15,00
. 2 ^{ème} avertissement (compétitions régionales)	25,00
. 3 ^{ème} avertissement (compétitions régionales)	35,00
. Exclusion (compétitions régionales)	40,00
. Match joué sur terrain neutre par pénalité	110,00
. Arbitre manquant vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage (art.46.a) dernier alinéa Statut de l'Arbitrage)	60,00
. Modification de programmation ultérieure au délai de 15 jours précédant la date de la rencontre	30,00
. Club déclarant forfait à l'occasion d'une rencontre organisée par la Ligue	150,00
. Club déclarant forfait à l'occasion du Plateau Régional d'Accession en championnat régional	200,00
. Club refusant l'accession et/ou la participation en championnat régional	200,00
. Défaut d'engagement en Coupe Gambardella pour les clubs Régionaux Séniors	150,00
. Infraction aux dispositions des « Couleurs des Equipes » des championnats régionaux	30,00
. Absence de ballon mené par les clubs sur un terrain neutre lors d'une rencontre	50,00
. Absence injustifiée de l'éducateur désigné sur le banc de touche	40,00
. Absence de paiement des indemnités et frais de déplacement des Officiels par le club visité	30,00
IV – PRIX DE VENTE AUX CLUBS DES LICENCES-ASSURANCE	
. Vétéran, Séniors, Séniors Féminine, U20 (F), U19 (F), U18 (F)	23,50
. U17 (F) à U14 (F)	18,50
. U13 (F) à U10 (F)	15,50
. U9 (F) à U6 (F)	12,00
. Dirigeant(e)s, Animateur, Educateur Fédéral	19,50
. Technique Régionale	61,50
IV - FIXATION DU DROIT D'ENGAGEMENT POUR LES EPREUVES DE LIGUE	
. Clubs de Régional 1 et Régional 2	185,00
. Clubs de Régional 1 Féminine et Régional 1 Futsal	155,00
. Clubs participant aux Championnats de Ligue Jeunes toutes Catégories	80,00
. Clubs de « Beach-soccer »	50,00



V - COTISATION REGIONALE LIGUE

. Clubs de L1	800,00
. Clubs de L2	600,00
. Clubs de National 1, D1 Féminine	450,00
. Clubs de National 2 et National 3, D1 et D2 Futsal, C.N Foot Entreprise, D2 Féminine	350,00
. Clubs de Régional 1 & Régional 2, Régional 1 & Régional 2 Jeunes, Régional 1 Féminine, Régional 1 Futsal	230,00
. Clubs de D1 & D2 Seniors, et Foot Entreprise	150,00
. Tous les autres Clubs de Districts (sauf Beach-Soccer)	70,00
. Clubs nouveaux pour les 2 premières Saisons	30,00

VI - FOND DE GARANTIE MUTUALISÉ (plafonné à 20.000 €)

. Cotisation par Club	30,00
-----------------------	-------





COMMISSION RÉGIONALE DE LABELLISATION

PROCÈS-VERBAL n°02

Réunion du : mardi 25 juin 2019

Présidence : M. Vincent CASERTA

Présent(e)s : Mmes Julie ALFONSI, Ludivine REGNIER, Claire CHAMBON - Michel BERBECHE, Sofiane BOUSDIRA, Julien LECOEUR - Antoine MANCINO, Raouf BENBELGACEM – Pascal BISTARELLI

Excusé(e)s : MM. Jean-Paul PERON - Jean-Claude HERNANDEZ M. Laurent MOURET – Pascal BATTISTA – Patrick SCALA

Assiste à la séance :

1. OBJECTIFS :

L'objectif de cette réunion est de proposer au comité directeur de ligue les résultats des candidatures au label jeunes, Label EFF et Label Futsal. La LMF devra transmettre les résultats validés par le Comité Directeur à la commission fédérale de labellisation.

2. PROCEDURE:

La procédure d'évaluation effectuée par le CTR DAP et les CTD DAP de chaque district accompagnés quelques fois des équipes techniques a été validée. 2 ou 3 rendez-vous (visites ou entretiens) ont été effectués pour chacun de ces clubs. La Commission Régionale du label a donc procédé à l'étude de chaque candidature de la manière suivante :

- Présentation par le CTR DAP et le CTD DAP du club concerné, contexte, implication dans le projet, des évolutions et des efforts notés les dernières saisons.
- Les 4 axes ont été passés en revue avec étude des **critères incontournables** et des **critères cumulables**.
- Les membres de la commission posaient alors différentes questions sur le dossier, aux cadres techniques ou aux représentants des Districts.

- **DISTRICT DES ALPES**
 - sur proposition du Comité Directeur du District des Alpes
 - label futsal
 - MOUVEMENT VERS LA RURALITE SPORTIVE – label espoir
 - label EFF :
 - SC VINON : label bronze
 - label jeunes :
 - SC VINON : label espoir
- **DISTRICT COTE D'AZUR**
 - sur proposition du Comité Directeur du District de la Côte d'Azur
 - label EFF :
 - AS CANNES : label argent
 - RC GRASSE : label argent
 - SC MOUANS SARTOUX : label argent
 - ES VILLENEUVE LOUBET : label bronze
 - label jeunes :
 - CAVIGAL NICE : label Elite
 - AS CAGNES LE CROS : label Elite
 - SC MOUANS SARTOUX : label Excellence
 - US MANDELIEU LA NAPOULE : label Espoir
 - Proposition Commission Régionale label soumis au Comité Directeur de Ligue
 - label jeunes
 - FC VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU - abandon le 3/1/2019.
 - proposition : accompagnement soutenu pour la saison prochaine.
 - AS CANNES : éligible au label jeune Elite.
 - E.S. CANNET ROCHEVILLE : éligible au label jeune excellence
 - RC GRASSE : critères incontournables Elite.
 - OGC NICE : label Elite
- **DISTRICT GRAND VAUCLUSE**
 - sur proposition du Comité Directeur du District Grand Vaucluse
 - label EFF :
 - ENTENTE ST JEAN DU GRES : Eligible au label bronze
 - SC COURTHEZON : Eligible au label argent
 - US TOUR D'AIGUES : Eligible au label argent
 - AC AVIGNON : Eligible au label or
 - label jeunes :
 - OLYMPIQUE BARBENTANE : Eligible au label espoir
 - FC DENTELLES : Eligible au label espoir
 - ESPERANCE SORGUES : Eligible au label excellence
 - Proposition Commission Régionale label soumis au Comité Directeur de Ligue
 - label jeunes :
 - AS ST REMY : demande d'abandon via foot club le 22/2/2019
 - proposition : accompagnement du club pour obtention du label la saison prochaine.
 - US LE PONTET : pas de dossier déposé au le 31/10/2018.
 - demande d'abandon par mail.
- **DISTRICT DU VAR :**
 - Sur proposition du Comité Directeur du District du Var :
 - label EFF :
 - LA LONDE SO : Eligible au label bronze
 - LA CADIERE US : Eligible au label bronze
 - ENTENTE PIVOTTE SERINETTE TOULON : Eligible au label bronze

- SIX FOURS LE BRUSC : Eligible au label bronze
 - SC DRAGUIGNAN : Eligible au label argent
 - EFC FREJUS ST RAPHAEL : Eligible au label argent
 - HYERES FC : Eligible au label argent
 - label futsal :
 - TOULON ELITE FUTSAL : Eligible au label Elite
 - label jeunes :
 - LA CADIERE US : Eligible au label espoir
 - ENTENTE PIVOTTE SERINETTE : Eligible au label espoir
 - Proposition commission Régionale label soumis au Comité Directeur de Ligue
 - FREJUS ST RAPHAEL (N2): critères incontournables élite : validé
 - HYERES FC (N2) : label exigé : Elite – label Elite validé
 - TOULON SC (N2): critères incontournables élite : validé
- **DISTRICT PROVENCE**
- sur proposition du Comité Directeur du District de Provence:
 - label EFF :
 - FA MARSEILLE FEMININ : label argent
 - AS GEMENOS : label bronze
 - AS BOUC BEL AIR : label bronze
 - label jeunes :
 - US VENELLES : label espoir
 - AS BOUC BEL AIR : label espoir
 - LUYNES SPORTS : label espoir
 - proposition commission régionale label soumis au comité directeur de ligue
 - label EFF :
 - FC COTE BLEUE : label bronze
 - label jeunes :
 - A.S. GEMENOS : label exigé excellence – label Elite validé
 - F.C. AUBAGNE : critères excellence exigé.
 - Critères Excellence non validé
 - Pas d'équipe : (licences U6/U7 F insuffisantes – pas de plateaux féminins avec des licenciées U8/U9 F)
 - US MARSEILLE ENDOUME CATALANS : label exigé Elite – label Elite validé
 - FC MARTIGUES : abandon via foot club le 15/5/2019
 - FC MARIGNANE GIGNAC : label exigé : label Elite – label validé Elite
 - ATHLETICO MARSEILLE (N2) : label exigé : label Elite – Critères Elite exigés
 - critères incontournables Formation non éligible:
 - formation
 - manque plan de formation
 - éducateur : DIAS HAMILTON – pas de module U6/U7
 - FC COTE BLEUE : label exigé : excellence. label validé excellence
 - ISTRES FC : aucune demande de dossier label.

3. PROPOSITION AU COMITE DE DIRECTEUR DE LA LMF :

Voici les propositions d'attribution de label faites par la commission Régionale Label Jeune en 2^{ème} réunion du 25/6/2019 pour les clubs nationaux.

CLUBS	NIVEAU	LABEL EXIGE	PROPOSITION DE LABEL
ATHLETICO MARSEILLE	N2	LABEL ELITE Critères Incontournables	Critères Incontournables Formation NON ELIGIBLE
AUBAGNE F.C.	N3	LABEL EXCELLENCE CRITERES INCONTOURNABLES	Critères incontournables Excellence NON ELIGIBLE
ET. F. C. FREJUS SAINT RAPHAEL	N2	LABEL ELITE CRITERES INCONTOURNABLES	CRITERES INCONTOURNABLES ELITE VALIDES
F.C. MARTIGUES	N2	LABEL ELITE	NON ELIGIBLE ABANDON
HYERES F.C.	N2	LABEL ELITE	LABEL ELITE
MARIGNANE GIGNAC F. C.	N1	LABEL ELITE	LABEL ELITE
R.C. GRASSE	N2	LABEL ELITE CRITERES INCONTOURNABLES	CRITERES INCONTOURNABLES ELITE VALIDES
OGC NICE	L1	LABEL ELITE	LABEL ELITE
SPORTING CLUB TOULON	N2	LABEL ELITE CRITERES INCONTOURNABLES	CRITERES INCONTOURNABLES ELITE VALIDES
AS GEMENOS	N3	LABEL EXCELLENCE	LABEL ELITE
AS CANNES	N3	LABEL EXCELLENCE	LABEL ELITE
AS ST REMOISE	N3	LABEL EXCELLENCE	NON ELIGIBLE ABANDON
ENT.S. DU CANNET ROCHEVILLE	N3	LABEL EXCELLENCE	LABEL EXCELLENCE
FC VILLEFRANCHE ST JEAN BEAULIEU	N3	LABEL EXCELLENCE	NON ELIGIBLE ABANDON
U.S. PONTET F.	N3	LABEL EXCELLENCE	PAS INSCRIT AVANT LE 31/10/2018 ET ABANDON
US ENDOUME CATALAN	N2	LABEL ELITE	LABEL ELITE
ISTRES FC	N3	LABEL EXCELLENCE	PAS DE DOSSIER LABEL
FC COTE BLEUE	N3	LABEL EXCELLENCE	LABEL EXCELLENCE

Président
Vincent CASERTA

Secrétaire
Michel BERBECHÉ